

MONTANT DES FRAIS COLLEGE 2021-2022

Les tarifs seront susceptibles d'être modifiés pour l'année 2022-2023

- **Contribution des familles**

La scolarité peut être payée en un ou trois versements (soit par prélèvement bancaire chaque mois, soit par chèques, ou CB). **En cas de départ de l'établissement, tout trimestre commencé sera dû dans son intégralité.**

Collège : 1317 €

1 ^{er}	Trimestre : 527 €
2 ^{ème}	Trimestre : 395 €
3 ^{ème}	Trimestre : 395 €

- **Demi-pension :**

Sont considérés comme demi-pensionnaires uniquement les élèves prenant 4 repas hebdomadaires.

La demi-pension de **973 €** est calculée sur la base de 140 repas annuels. Elle est répartie de la façon suivante:

1 ^{er}	Trimestre : 368,35 €
2 ^{ème}	Trimestre : 298,85 €
3 ^{ème}	Trimestre : 305,80 €

Pour les élèves externes, le coût du repas s'élève à **8.30 €**. Les repas non consommés sur la carte seront remboursés en fin d'année scolaire.

Les élèves qui déjeunent le mercredi midi doivent acheter un ticket à l'accueil : **6 €**

Les enfants faisant l'objet d'un **PAI alimentaire**, peuvent apporter leur panier repas. La participation aux frais fixes de restauration sera alors de 1.50 € / repas.

- **Cotisation annuelle à l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) : 29 €**